

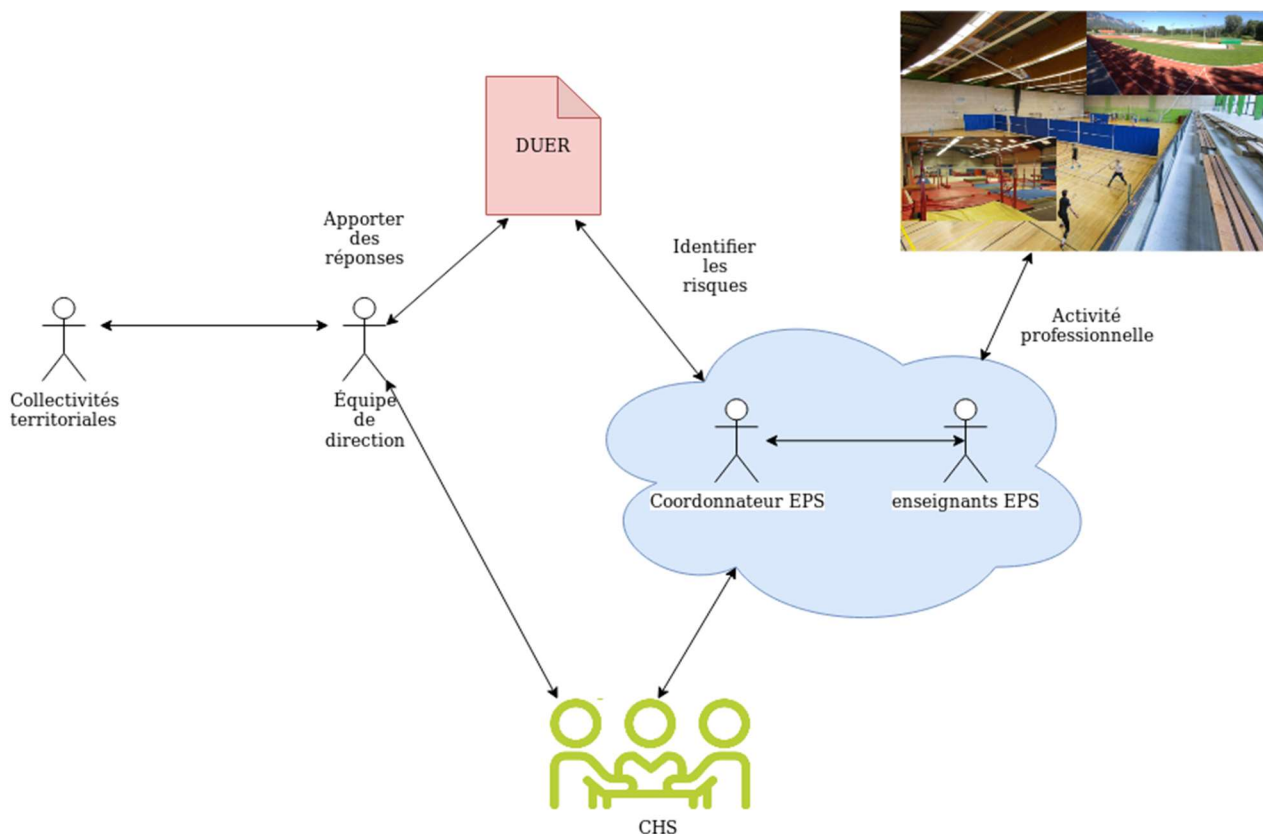
SENSIBILISATION AUX RISQUES SPECIFIQUES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OU « COMMENT PRESERVER SON CAPITAL SANTE »

1. Les enseignants d'EPS, des acteurs importants de leur santé et sécurité au travail :

- En matière d'identification des risques (locaux, conditions de travail, risques psychosociaux, gestes professionnels...)
- En matière d'organisation du travail, collectif de travail
- En matière d'amélioration des conditions de travail (autonomie des acteurs, soutien des acteurs, analyse collective des pratiques, formation...)

L'équipe d'EPS par l'intermédiaire de son **coordonnateur**, doit faciliter la prise en compte des risques spécifiques aux enseignants d'EPS dans le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) de l'établissement et participer à l'élaboration des réponses apportées pour limiter ces risques.

De plus, les enseignants d'EPS dans le cadre du fonctionnement de la CHS (Comité Hygiène et Sécurité) ou du CA (Conseil d'Administration) peuvent agir pour améliorer leurs conditions de travail.



2. Le fil conducteur des enseignants d'EPS et de leur coordonnateur, vis à vis de leur santé et sécurité au travail.

L'équipe par la voix de son coordonnateur a un rôle primordial sur **les 3 étapes** menant à une prévention.

Étape 1 : identifier les risques

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

- Intègre les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des enseignants d'EPS
- Comprend un inventaire des risques identifiés
- Représente le point de départ de la démarche de prévention à mener dans votre établissement

En fonction du contexte d'enseignement, ces risques spécifiques peuvent être liés :

Aux déplacements, notamment pour aller vers des installations extra-muros.

A la qualité des installations sportives du point de vue :

- Thermique
- Acoustique
- De l'éclairage

Au matériel mis à disposition en termes de :

- Qualité
- Maniabilité
- Maintenance

A l'occupation simultanée des installations sportives par plusieurs groupes :

- Vestiaires
- Ambiance sonore

A l'éloignement (des installations ou par exemple en Course d'orientation)

- Gestion en cas d'accident, blessure mais également sur les inaptitudes
- Gestion d'un élève / problème disciplinaire
- Mise à disposition de matériel adapté (portable professionnel, tablette professionnelle connectée...)
- Durée des déplacements

A la pratique d'activités très particulières (APPN/ natation/gymnastique...):

- Transport
- Accompagnement, groupe
- Fiche sécurité (BO / rappel dans document de rentrée de l'établissement)

A la mise en œuvre des gestes professionnels dans un contexte d'enseignement évolutif (élèves, réformes, métier...)

Mettre en lien les risques identifiés ci-dessus avec les risques psychosociaux éventuels induits.

Étape 2 : quantifier les risques

Ce travail est à mener en équipe avec notamment l'équipe de direction, les IA-IPR, la vie scolaire, l'infirmière, ... Afin d'avoir des données objectives, il peut être nécessaire de demander que soit fait une campagne de mesure pour évaluer précisément les risques encourus.

Étape 3 : travailler à l'élaboration des réponses

En rédigeant une fiche « constats-bilans »

Cette fiche a pour fonction de prendre en compte les situations en établissement tant sur le plan matériel, qu'organisationnel.

En impliquant les instances de l'établissement (CA, CHS)

Un des cadres de discussion peut être la CHS (à défaut le CA) de l'établissement avec un Groupe de Travail (GT) spécifique sur ces questions, impliquant la direction de l'EPL, le gestionnaire mais aussi les collectivités concernées si nécessaire.

Lorsqu'un ou plusieurs risques ne peuvent pas être limités ou supprimés, il faut veiller à ce que les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires soient mis à disposition des personnels. (Gestionnaire avec ligne budgétaire)

En rédigeant et en mettant en œuvre des protocoles

En lien avec l'éloignement (des installations ou par exemple en Course d'orientation) afin de pouvoir passer relais

- Protocole avec médecin et infirmière : en cas d'accident, blessure mais également sur les inaptitudes
- Protocole avec CPE : gestion d'un élève / problème disciplinaire
- Protocole de mise à disposition de matériel adapté avec Chef d'établissement et gestionnaire : (portable professionnel...)

En lien avec des activités très particulières (escalade/APPN/ natation/gymnastique...):

- Protocole concernant l'organisation des transports
- Protocole relatif à l'accompagnement/encadrement de l'activité
- Rédaction/adaptation des fiches de sécurité de l'établissement sur la base des documents officiels

En sollicitant l'institution (dimension humaine et accompagnement)

- Pour des adaptations pédagogiques et/ou des choix particuliers, ne pas hésiter à solliciter les IA-IPR EPS